

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt cinq Le 04 novembre à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, CRETIER Bertrand, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, MINGEON BOCH Nadia, MONTMAYEUR Myriam, OUGIER Pierre, ROCHET Romain, TRESALLET Gilles, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle
Nombre de Conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 26 Pour 26 Contre / Abstention /	Excusés : BERARD Patricia (pouvoir à MONTMAYEUR Myriam), COURTOIS Michel (pouvoir à VILLIEN Michelle), FAGGIANELLI Evelyne (pouvoir à OUGIER Pierre), SILVESTRE Jean-Louis (pouvoir à VIBERT Christian)
Date de convocation : 29/10/2025	Absents : DE MISCAULT Isabelle, PELLICIER Guy, VALENTIN Benoit
Date de publication : 10/11/2025	Formant la majorité des membres en exercice M. Michel GOSTOLI est élu secrétaire de séance

Délibération n°2025-177

Objet : Location et entretien de divers matériels roulants – Autorisation de signature des lots 1 à 4

Vu le code de la commande publique, notamment l'article L. 1414-2 selon lequel les titulaires de marchés publics passés selon une procédure formalisée sont choisis par la commission d'appel d'offres,
Considérant la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres du 14 octobre 2025,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de procéder à la location de trois engins équipés pour la viabilité hivernale ainsi qu'un véhicule spécifique à la réalisation de travaux en hauteur.

Les besoins ont été décomposés en 4 lots définis comme suit :

- Lot 1 : location à l'année d'une chargeuse équipée de chaînes à neige, d'une étrave, d'un godet neige, d'un godet 4 en 1 et de fourches
- Lot 2 : location à l'année d'une chargeuse équipée de chaînes à neige, d'une étrave, d'un godet neige et d'un godet 4 en 1 et de fourches.
- Lot 3 : location d'un porte-outils équipé d'une saleuse, pour une saison hivernale (5 mois)
- Lot 4 : location à l'année d'un camion-nacelle

Compte tenu du montant estimatif global de ces prestations, un appel d'offres ouvert européen a été lancé conformément aux dispositions de l'article R2124-1 1° du Code de la commande publique.

Au terme de cette procédure de consultation, les offres ont été analysées et présentées à la commission d'appel d'offres qui, selon le classement établi, a attribué les quatre marchés aux sociétés suivantes :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

- Lot 1 : S.A.S. DAUPHINE POIDS LOURDS d'un montant forfaitaire annuel de 32 400 € H.T.
- Lot 2 : S.A.S DAUPHINE POIDS LOURDS d'un montant forfaitaire annuel de 56 400 € H.T.
- Lot 3 : S.A.S DAUPHINE POIDS LOURDS d'un montant forfaitaire, pour la saison hivernale, de 25 000 € H.T.
- Lot 4 : S.A.S LOXAM d'un montant forfaitaire annuel de 25 806 € H.T.

Ces marchés pourront être reconduits tacitement pour trois nouvelles périodes annuelles ou saisonnières.

Compte tenu de ce qui précède, il est ainsi proposé au conseil municipal de prendre acte de la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés.

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** de la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les sociétés DAUPHINE POIDS LOURDS pour les lots 1, 2, 3 et LOXAM pour le lot 4 ainsi que tout document y afférent nécessaire à leur exécution.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Pour copie conforme :
Le maire,
Jean-Luc BOCH

